

Commune de Saint Alban de Montbel

Compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2017 à 20 H

Mme le Maire Annick CHEVALIER, présidente de séance.
Mme Annick POUPENEY, secrétaire de séance

Membres présents :

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Mme Annick CHEVALIER, Maire | M. Sylvain DURET, Adjoint |
| M. Henri GRIMONET, Adjoint | M. Patrick NOEL-LARDIN |
| Mme Catherine SENFT | M. Jean SZLAPKA |
| M. Bernard-Paul EMINET | M. Luc LEGER, Adjoint |
| Mme Annick POUPENEY, Adjoint | M. Paul MERCY |

Membres absents, excusés et pouvoirs :

Mme Audrey SCHNEIDER (pouvoir à Mme Annick POUPENEY),
M. Géraud RENAUDIN (pouvoir à M. Bernard-Paul EMINET)

Ordre du jour :

- Délibération pour approbation du projet « Cœur de Village »
- Délibération pour subventions
- Questions diverses : présentation du projet HUTTOPIA

Début de la séance à 20 h 15, Madame Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour le recensement de notre commune : approbation à l'unanimité pour le rajout de cette délibération.

Madame le maire demande au conseil municipal l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2017. Il est approuvé à l'unanimité.

-1 - Délibération pour approbation du projet « Cœur de village »

Madame le maire rappelle que lors de la réunion publique du 1^{er} décembre l'intégralité du projet « Cœur de village » a été présenté aux habitants de la commune et que tout le conseil municipal était présent. Madame le maire souhaite apporter quelques précisions concernant des aspects du projet peu ou mal évoqués :

1) Reprise de l'escalier de liaison entre la place et le bas du lotissement, emprunté par les enfants et les touristes.

Sur ce point, comme sur d'autres, il a fallu opérer des choix budgétaires. Afin que les choses soient parfaitement claires :

- La reprise de l'escalier aux normes avec des marches de 15 cm de hauteur n'est prévue que pour la partie supérieure
- Un appel d'offres favorable devrait nous permettre d'en financer la totalité

- Si tel n'était pas le cas, je vous propose de prendre l'engagement de finaliser ces travaux en autofinancement avant l'achèvement de notre mandat.
 - Par ailleurs, j'ai d'ores et déjà sollicité de la CCLA une aide au titre du financement CAR afin de permettre aux touristes d'accéder depuis le bas au belvédère.
- 2) De la même manière, la reprise des murs du cimetière sera sortie de ce projet et financé ultérieurement par la commune.
- 3) Enfin, il a été rapidement évoqué la mise en valeur de la façade et du clocher de l'église par éclairage comme prévu au dossier de consultation. Personne n'ignore toutefois que d'importants travaux de rénovation extérieure et surtout intérieure de notre église restent à entreprendre : ils le seront au gré des investissements que la commune aura la capacité de réaliser mais ils pourront surtout faire l'objet d'une procédure de mécénat ou de souscription publique auprès des paroissiens comme cela se pratique couramment.

Madame le maire soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité.

-2 - Délibération pour subventions

Madame POUPENEY Annick expose au conseil municipal les demandes de subventions reçues des associations locales. Madame le maire demande au conseil municipal si comme par le passé nous attribuons aux associations locales la somme de 10€ par personne résidant sur notre commune. Madame POUPENEY Annick propose que compte tenu du nombre réduit à 30 adhérents pour 2017, nous versions la somme de 16€ par personne.

Soit :

- AIGUEBELETTE TEAM FLECHETTE = 64 €
- CLUB GYMNIQUE DE NOVALAISE = 112 €
- SKI CLUB DU GUIERS = 272 €
- APEI LES PAPILLONS BLANCS = 32€

Soit une subvention totale de 480 €

Madame le maire soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

-3 - Délibération pour le recensement de notre commune

Madame le maire rappelle que nous devons procéder au recensement de notre commune entre le 18 janvier et le 17 février 2018.

Madame le maire précise que le dernier recensement de la commune a été effectué en 2013.

L'INSEE nous alloue la somme de 1 268€ pour effectuer ce recensement.

Madame le maire explique le rôle des agents recenseurs. Ils doivent procéder à une première tournée de reconnaissance pour permettre la mise à jour des noms des familles et leurs adresses. Puis une deuxième tournée pour déposer dans les foyers les questionnaires, et enfin une dernière tournée pour récupérer ces questionnaires. Ils devront rendre compte de leurs interventions au coordonateur régulièrement ou au moins une fois par semaine. Pour notre commune nous devons procéder au recrutement de deux agents recenseurs. Madame le maire propose que nous indemnisons les 2 agents à la feuille. C'est-à-dire 1.50€ par feuille de logement et 2€ pour les bulletins individuels. Et également 25€ par personne et par jour pour la formation de 2 jours que les agents devront effectuer.

Madame le maire soumet la délibération au vote

Délibération votée à l'unanimité

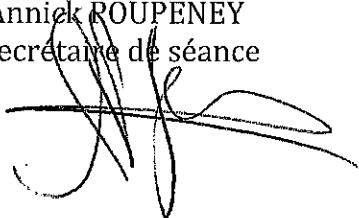
QUESTIONS DIVERSES

Présentation du projet HUTTOPIA

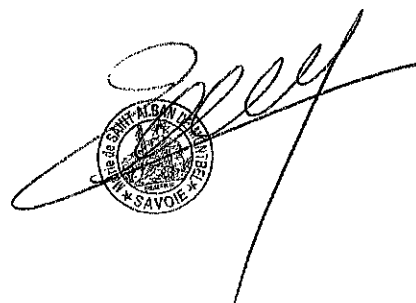
Monsieur Sylvain DURET demande si dans le cadre de la mise en place de la signalétique sur notre commune, les informations concernant les adresses avaient été transmises aux organismes officiels. Madame le maire confirme que le nécessaire avait été fait. Monsieur Bernard Paul nous communique les félicitations de la factrice pour le déneigement.

Fin du conseil municipal à 21 H15.

Annick ROUPENEY
Secrétaire de séance



Annick CHEVALIER
Président de séance



Conseil Municipal du 4 décembre 2017

Projet Cœur de village

L'intégralité du projet Cœur de village et de son mode de financement vous a été présentée vendredi soir en réunion publique.

Je n'y reviendrai donc pas. Je souhaite toutefois vous apporter quelques précisions concernant des aspects du projet peu ou mal évoqués :

1) Reprise de l'escalier de liaison entre la place et le bas du lotissement, emprunté par les enfants et les touristes :

Sur ce point, comme sur d'autres, il a fallu opérer des choix budgétaires. Afin que les choses soient parfaitement claires :

- La reprise de l'escalier aux normes avec des marches de 15 cm de hauteur n'est prévue que pour la partie supérieure
- Un appel d'offres favorable devrait nous permettre d'en financer la totalité
- Si tel n'était pas le cas, je vous propose de prendre l'engagement de finaliser ces travaux en autofinancement avant l'achèvement de notre mandat.
- Par ailleurs, et je ne pouvais l'évoquer vendredi soir, j'ai d'ores et déjà sollicité de la CCLA une aide au titre du financement CAR afin de permettre aux touristes d'accéder depuis le bas au belvédère.

2) De la même manière, la reprise des murs du cimetière sera sortie de ce projet et financée ultérieurement par la commune.

3) Enfin, il a été rapidement évoqué la mise en valeur de la façade et du clocher de l'église par éclairage comme prévu au dossier de consultation. Personne n'ignore toutefois que d'importants travaux de rénovation extérieure et surtout intérieure de notre église restent à entreprendre : ils le seront au gré des investissements que la commune aura la capacité de réaliser mais ils pourront surtout faire l'objet d'une procédure de mécénat ou de souscription publique auprès des paroissiens comme cela se pratique couramment.